

Codification intégrant les amendements qui ont été apportés lors des délibérations entourant l'adoption de la résolution CM26 0833

Assemblée ordinaire du conseil municipal du 24 août 2026

MOTION DE L'OPPOSITION OFFICIELLE - MOTION POUR DÉMONTRER LA SOLIDARITÉ DE LA VILLE DE MONTRÉAL AU PEUPLE PALESTINIEN ET AUX VICTIMES CIVILES DU CONFLIT EN ASIE DE L'OUEST, COMMUNÉMENT APPELÉE LE MOYEN-ORIENT

Attendu que la Ville de Montréal se distingue par la diversité de sa population et par son engagement envers l'accueil, l'inclusion et le respect de ses résidents et résidentes;

Attendu qu'en tant que membre du réseau international de villes Mayors for Peace, la promotion de la paix, de la dignité humaine, du respect des droits de la personne et du vivre-ensemble constitue un fondement de l'action municipale de la Ville de Montréal;

Attendu que cette diversité constitue l'une des plus grandes richesses de la métropole et qu'elle est au cœur de son identité, de son dynamisme et de sa capacité à créer des ponts entre les cultures, les croyances et les communautés;

Attendu que la Ville de Montréal s'est engagée à combattre le racisme et la discrimination, ainsi qu'à promouvoir des relations interculturelles harmonieuses dans le respect et la compréhension en adoptant notamment la Déclaration de Montréal contre la discrimination raciale, la Déclaration de Montréal pour la diversité culturelle et l'inclusion, la Déclaration visant à reconnaître le caractère systémique du racisme et de la discrimination et la Charte montréalaise des droits et responsabilités;

Attendu que la Ville de Montréal a historiquement pris position contre des régimes de ségrégation et d'oppression, notamment en s'opposant officiellement à l'apartheid sud-africain en 1989 et en accueillant le président Nelson Mandela quatre mois après sa libération et que cette prise de position s'inscrivait dans un mouvement plus large de dénonciation et de sanctions contre le régime d'apartheid amorcé dès 1948 par le gouvernement canadien du premier ministre Brian Mulroney;

Attendu que les hostilités se déroulant actuellement sur plusieurs territoires, notamment en Palestine, en Iran, en Israël, au Liban, au Qatar, en Syrie et au Yémen, affectent les populations civiles et qu'elles plongent ces peuples et leur diaspora, notamment à Montréal, dans une période d'incertitude, de peur et de deuil;

Attendu que les attaques commises par le Hamas contre des civils israéliens le 7 octobre 2023 ont suscité une condamnation internationale unanime, que le Hamas est reconnu par le gouvernement du Canada comme une organisation terroriste et que la Ville de Montréal condamne sans équivoque les actes terroristes, la prise d'otages et les violences commises contre les populations civiles;

Attendu que depuis le 7 octobre 2023, les hostilités armées en Palestine, en Israël et dans les régions voisines ont entraîné la mort de dizaines de milliers de personnes, en très grande majorité des civils, dont un nombre élevé d'enfants, de femmes, de personnel humanitaire, de secouristes, de personnel médical et de journalistes;

Attendu que de nombreuses personnes d'origine palestinienne, iranienne, israélienne, libanaise et de toutes confessions religieuses de d'autres pays touchés par ces hostilités résident partout à Montréal, y travaillent et s'y impliquent activement, contribuant de manière significative à sa vitalité sociale, culturelle, scientifique et économique;

Attendu que, dans son avis consultatif rendu en juillet 2024 à la demande de l'Assemblée générale des Nations Unies, la Cour Internationale de justice a reconnu que les politiques et pratiques de l'État israélien dans les territoires palestiniens occupés constituent une pratique illégale et l'État d'Israël est dans l'obligation de mettre fin à sa présence illicite dans le Territoire palestinien occupé dans les plus brefs délais;

Attendu que la Commission internationale indépendante chargée d'enquêter dans le Territoire palestinien occupé, établie par le Conseil des droits de l'homme de l'Organisation des Nations Unies (ONU), a publié, le 16 septembre 2025, un rapport concluant qu'Israël commet un génocide contre les Palestiniens à Gaza et exhortant Israël ainsi que tous les États membres de l'ONU à s'acquitter de leurs obligations juridiques afin de mettre fin au génocide et de punir les responsables;

Attendu que l'actuel premier ministre israélien, Benjamin Netanyahu, fait l'objet d'un mandat d'arrêt émis par la Cour pénale internationale pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité;

Attendu que le premier ministre du Canada, Mark Carney, a affirmé que le Canada respecterait les obligations découlant du mandat d'arrêt délivré par la Cour pénale internationale;

Attendu que le 21 septembre 2025, le premier ministre du Canada, Mark Carney, a annoncé que le Canada reconnaissait officiellement l'État de la Palestine;

Attendu que le lancement du Fonds international pour la paix entre les Israéliens et les Palestiniens par le Royaume-Uni, l'Australie et le Canada permette de renforcer les efforts de consolidation de la paix, de soutenir les organisations de la société civile favorisant le dialogue et la coopération entre les communautés, et de contribuer à l'établissement des conditions nécessaires à une solution négociée à deux États, afin d'assurer une paix durable, la sécurité et la dignité des Israéliens et des Palestiniens;

Attendu qu'en juin dernier, le Canada a imposé une cinquième série de sanctions contre des personnes et entités ayant facilité ou soutenu la violence de colons extrémistes à l'encontre de civils palestiniens en Cisjordanie et à Jérusalem-Est, laquelle contribue à accroître l'insécurité tant pour les Palestiniens que pour les Israéliens et que le Canada continue de s'opposer à l'expansion des colonies en Cisjordanie et à Jérusalem-Est;

Attendu que le conseil municipal du 23 mars 2026 de la Ville de Montréal a adopté une déclaration en soutien aux victimes civiles des conflits au Liban et en Iran, a réaffirmé sa solidarité avec le peuple libanais et avec toute la communauté libanaise et iranienne de Montréal et que lors de ce même conseil, la Ville s'est engagée à poursuivre la lutte contre l'antisémitisme à l'occasion de la Journée du souvenir en mémoire des victimes de l'Holocauste;

Attendu que lors d'une récente manifestation tenue à Montréal, certains gestes s'inscrivant dans un contexte préoccupant de hausse des actes à caractère haineux ont été posés, et qu'il importe de réaffirmer que les personnes de confession juive ou d'origine israélienne ne sauraient être tenues responsables des actions de l'État d'Israël;

Attendu que des navires d'aide humanitaire à destination de Gaza ont été interceptés en mai 2026 par les forces israéliennes dans les eaux internationales, entraînant l'arrestation de civils, dont des personnes canadiennes et montréalaises, et que le gouvernement du Canada a exprimé de vives préoccupations quant au traitement leur ayant été réservé, le qualifiant « d'inacceptable » et « d'abominable »;

Attendu que la Ville de Montréal a la responsabilité de promouvoir la coexistence pacifique et la cohésion sociale entre toutes les communautés;

Attendu que l'antisémitisme, l'islamophobie, le racisme, la discrimination, les discours haineux, l'intimidation et la violence n'ont pas leur place à Montréal;

Attendu que la liberté de religion, la liberté d'expression, le respect de la diversité des opinions et le droit de chacune et chacun de vivre en sécurité constituent des fondements essentiels de notre démocratie;

Il est proposé par Nathalie Goulet

appuyé par Ericka Alneus
Alex Norris

- 1 - que le conseil municipal réaffirme son attachement aux valeurs de paix, de respect des droits fondamentaux, de sécurité et de dignité pour toutes et tous;
- 2 - que le conseil municipal de Montréal exprime sa profonde compassion envers toutes les victimes civiles des conflits qui touchent actuellement le Moyen-Orient ainsi qu'envers toutes les familles montréalaises qui vivent les conséquences de ces tragédies;
- 3 - que le conseil municipal exprime sa solidarité envers les Montréalaises et les Montréalais dont les proches, les familles ou les communautés sont touchés par les conflits qui sévissent actuellement en Palestine, en Israël, au Liban, en Iran et ailleurs dans la région;
- 4 - que le conseil municipal réitère l'importance de lutter contre toutes les formes de haine, incluant l'antisémitisme et l'islamophobie;
- 5 - que le conseil municipal affirme sa solidarité envers le peuple palestinien ainsi qu'envers l'ensemble des victimes civiles des hostilités en Asie de l'Ouest, communément appelée le Moyen-Orient, qu'elle réaffirme son attachement au respect du droit international et du droit international humanitaire et qu'il appuie le travail des instances judiciaires et organismes internationaux compétents chargés d'examiner les allégations de violations du droit international dans la bande de Gaza, notamment les procédures en cours devant la Cour internationale de Justice concernant l'application et l'interprétation de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide;
- 6 - que le conseil municipal réaffirme que les communautés juives de Montréal et d'ailleurs ainsi que les personnes d'origine israélienne ne sauraient être tenues responsables des actions de l'État d'Israël et que ces communautés font elles-mêmes face à une montée préoccupante de l'antisémitisme;
- 7 - que le conseil municipal demande au gouvernement du Canada et du Québec de faire preuve d'un leadership accru en faveur de la résolution pacifique du conflit, notamment par le recours aux mécanismes diplomatiques appropriés, au respect du droit international et à l'imposition de sanctions à l'encontre des parties et des individus responsables de violations graves du droit international humanitaire et des droits de la personne;
- 8 - que le conseil municipal continue d'appuyer les initiatives favorisant le dialogue, la coexistence, la sécurité publique et la compréhension mutuelle entre les Montréalais et Montréalaises;
- 9 - que le conseil municipal réaffirme que Montréal demeure profondément attachée aux valeurs de dialogue, d'inclusion, de respect mutuel et de paix civile, et qu'elle est une ville où toutes les personnes peuvent vivre ensemble dans la dignité, la sécurité et le respect de leurs droits;
- 10 - que le conseil municipal communique cette position aux gouvernements du Québec et du Canada.

Adopté à la majorité des voix.